





TOUT POLICY VOTRE COUNTY

100€ A LA RENTRÉE DU MANDAT (1)
400€ A LA SIGNATURE DE L'ACTE (1)

(1) Offre de partenariat valable à partir du 01/01/2022 pour tout prospect vendeur venant de la part d'un club dans l'une des agences Square Habitat Atlantique Vendée partenaire sous réserve de la validité de la convention avec le club. Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles. Un versement de 100€ sera effectué par virement bancaire au club partenaire au moment de la signature du mandat (sur présentation du flyer de partenariat du club et postérieurement au délai de rétractation). Si la vente du bien se concrétise via l'agence Square Habitat Atlantique-Vendée, un versement de 400€ complémentaire sera effectué par virement bancaire au club partenaire au moment de la signature de l'acte de vente. Le versement des sommes se fait dans un délais maximum de 2 mois suivant la signature du mandat ou l'acte de vente. Plus d'informations sur le règlement du partenariat club en agence Square Habitat Atlantique-Vendée. Liste des agences consultables sur : https://www.squarehabitat.fr/recherche-agences.aspx?cr=847.

SAS SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE, 140 Route de Paris, Campus by CA, TSA n°51370, 44949 Nantes Cedex 9, au capital de 4 000 000 € - RCS NANTES 384 121 299. Ape : 6831Z Agence Immobilière. Carte Professionnelle CPI44012018000027929 CCI Nantes –St Nazaire16 Quai Ernest Renaud, 44105 Nantes Cedex 4. Garantie Financière et Assurance RCP Transaction, Gestion et Syndic : CAMCA, 53 rue la Boétie 75008 PARIS. TVA Intracommunautaire FR29384121299. Filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée. Adhérent FNAIM. Loi française applicable. Compétence des Tribunaux de Nantes. DECEMBRE 2021. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.